

DELIBERATION N° 88/08-10 - REAMENAGEMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL - CONSTRUCTION D'UNE HALTE-GARDERIE/CRECHE : COMPLEMENT DE CREDITS

*Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 9 Mai 1988, le Conseil Municipal l'autorisait à lancer la procédure d'appel d'offres nécessaire au réaménagement du Centre Médico-Social et à la construction d'un bâtiment halte-garderie/crèche.*

*Lors de l'ouverture des plis du 1er Août 1988, l'appel d'offres a été déclaré infructueux et le Cabinet d'Architectes ANDRE et PROUVE a procédé à une nouvelle consultation des entreprises.*

*Il ressort de ces négociations que le coût global du projet, honoraires compris s'établit dorénavant à :*

- bâtiment halte-garderie/crèche : 1 263 936 F HT soit 1 499 028 F TTC*
- Centre Médico-Social : 395 714 F HT soit 469 317 F TTC*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- l'ouverture d'une dotation complémentaire de crédits de 300 000 F,*
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1988, chapitre 904 - article 2350, programme 27/87.*